



## **Stratégie de propriétaire 2022 – 2025 pour les transports publics biennois (Tpb)**

### *Mission fondamentale*

**Les Tpb fournissent un service public attrayant dans les transports publics de proximité de l'agglomération biennoise et apportent des idées novatrices de manière proactive pour développer l'offre de transports publics relevant de leur domaine d'activité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.**

Dans l'intérêt de l'agglomération biennoise, les Tpb fournissent des prestations attrayantes dans le domaine des transports publics, permettant à l'ensemble des passagers et passagères de profiter de prestations de transports et de services à la clientèle facilement accessibles étape par étape. Le Conseil municipal considère que l'agglomération biennoise est la zone d'activité commerciale principale des Tpb. C'est là que l'entreprise peut faire jouer tous ses atouts, qui reposent sur les transports publics de proximité (trafic urbain), et là que se trouvent les plus grands potentiels de synergies. Les Tpb soutiennent activement le développement de l'offre dans l'agglomération biennoise, tout comme celui de la mobilité combinée.

Les Tpb se portent garants du respect systématique du bilinguisme dans le marché des transports publics du canton de Berne.

Les Tpb atteignent une taille critique et, contrairement à certains de leurs concurrents, ne sont pas protégés par la haute valeur de leurs infrastructures contre les changements survenant sur le marché des transports publics jusqu'à un certain point, du fait qu'ils ne disposent d'aucun réseau ferroviaire. C'est pourquoi ils doivent, d'une part, agir avec efficacité en maîtrisant les coûts et, d'autre part, compenser ce handicap par un comportement adéquat et, le cas échéant, en concluant des partenariats et des coopérations. Les Tpb transportent bel et bien plus de 50 % de leurs passagers et passagères sur le réseau de trolleybus et avec leurs deux funiculaires considérés comme des systèmes dits fermés avec des infrastructures considérables. Néanmoins, par rapport à d'autres entreprises de transports publics, ils souffrent ici d'un désavantage relatif.

Les prochaines étapes qui revêtent une grande importance dans le cadre de cette mission fondamentale et ont partiellement déjà été décidées sont les suivantes:

- Le schéma d'offre pour la période 2022–2025 est adapté aux besoins de la clientèle.
- Une forte croissance démographique est attendue en ville et dans l'agglomération biennoise ces prochaines années. De même, on note des changements au niveau des comportements en matière de mobilité (davantage de moyens de transport combinés, télétravail, besoin d'informations en cas de dérangements, etc.). Le Conseil municipal attend donc des Tpb qu'ils déploient les efforts requis pour réagir à l'évolution des exigences en matière de mobilité en mettant en place les capacités de transport correspondantes et en proposant les services supplémentaires nécessaires.
- La flotte de bus diesel des Tpb arrivera en fin de vie ces prochaines années et devra être progressivement renouvelée. Ce renouvellement devra être neutre en CO<sub>2</sub> et suivre les consignes de la Ville de Bienne dans le domaine de l'énergie. Les Tpb doivent planifier et réaliser ce renouvellement en conséquence.

### **Principaux éléments de la stratégie de propriétaire**

La mise en œuvre de la mission fondamentale formulée plus haut signifie en détail:

**Renforcement des activités dans l'agglomération biennoise:** en tant que propriétaire des Tpb, la Ville de Bienne souhaite que la desserte de l'agglomération biennoise par les transports publics occupe une place centrale dans le développement de l'entreprise. Les Tpb doivent soutenir l'extension de l'offre là où l'agglomération croît le plus fortement et où le trafic est le plus important.

Ils doivent maîtriser la forte augmentation du trafic dans la région, tant dans le respect de l'être humain que de l'environnement, en fournissant des prestations sûres, fiables et efficaces.

**Tarifs attrayants:** en tant que membre de la communauté tarifaire Libero, les Tpb doivent jouer un rôle actif pour que les tarifs continuent à favoriser l'attrait des transports publics et à améliorer la répartition modale en ville et dans la région.

**Priorité aux transports publics:** seule l'extension des transports publics doit servir à maîtriser la croissance du trafic dans l'agglomération. C'est pourquoi la politique municipale en matière de transports accorde la priorité aux transports publics plutôt qu'au trafic individuel motorisé, tout en tenant compte du trafic global. Ce principe est également confirmé par la stratégie de propriétaire. Dans ce contexte, le Conseil municipal attend des Tpb, en tant que pilier central de la stratégie municipale en matière de transports, qu'ils présentent des propositions d'amélioration de manière proactive et soutiennent les services municipaux chargés de la planification (en particulier le Département de l'urbanisme) et de la mise en œuvre (en particulier le Département des infrastructures) lors de l'élaboration de projets. Les Tpb doivent accorder une attention particulière aux chances qu'offrent les projets d'agglomération de la Confédération, étant donné que leur financement n'est pas entièrement à la charge de la Ville de Bienne.

**Employeur progressiste:** la Ville entend naturellement que les Tpb se présentent et se maintiennent comme un employeur progressiste offrant des conditions de travail modernes et qu'ils développent une culture valorisante et orientée sur les prestations. Il convient de respecter le partenariat social, raison pour laquelle les Tpb disposent d'une convention collective de travail (selon la CCT cantonale propre à la branche). Le Conseil municipal pose comme impératif aux Tpb l'égalité des sexes en ce qui concerne l'accèsion à des fonctions précises, la carrière professionnelle ainsi que la rémunération. Les Tpb encouragent aussi la diversité sociale et culturelle de leur personnel et s'efforcent dans la mesure du possible de contribuer de façon appropriée à l'insertion professionnelle de personnes souffrant d'un handicap ou touchées par un chômage de longue durée.

**Bilinguisme:** le Conseil municipal estime que le bilinguisme est un devoir pour les Tpb. Aujourd'hui déjà, cette entreprise est entièrement bilingue dans son identité visuelle et ses contacts à la clientèle. Il s'agit de conserver cette plus-value, une fois achevée l'intégration dans la communauté tarifaire Libero active presque exclusivement en terre germanophone, et de la développer tout en préservant les intérêts de la clientèle francophone.

**Infrastructures routières:** l'interdépendance entre le réseau routier et les infrastructures des transports publics (arrêts de bus, caténares, etc.) est étroite. À Bienne, différents partenaires effectuent les travaux de construction relatifs à la voie publique qui concernent les Tpb ou peuvent perturber leur exploitation. Dans le même temps, les Tpb eux-mêmes font réaliser des travaux pouvant avoir des répercussions sur les autres parties. C'est pourquoi il faut veiller à coordonner efficacement et réciproquement les différents intérêts dans le cadre des procédures de planification et d'autorisation des infrastructures. Sous la responsabilité de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, la Ville de Bienne implique régulièrement les parties concernées dans la planification des chantiers touchant l'espace public. Les Tpb font part suffisamment tôt de leurs intérêts dans le cadre de ces travaux de coordination et favorisent un développement efficace et économique des infrastructures biennoises.

Les Tpb soutiennent tant à l'interne qu'à l'externe, par exemple devant les instances politiques, toutes les mesures prises par la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement pour favoriser les bus.

**Rémunération du capital de dotation:** depuis le transfert des Tpb dans une entreprise municipale autonome, la Ville de Bienne est d'avis que le capital de dotation mis à disposition des Tpb devrait porter intérêt. Il y a là une divergence d'opinion avec le Canton. C'est pourquoi le Conseil municipal poursuit le dialogue avec celui-ci afin de trouver une solution. Le Conseil municipal abordera cette thématique dans le cadre de la prochaine révision de la LPFC, et ce, en collaboration avec la Ville de Berne.

**Extension du marché:** l'agglomération centrale constitue la zone de marché principale des Tpb. S'il s'avère judicieux de renforcer leurs activités, par exemple dans le but de mettre à profit des synergies, le Conseil municipal est disposé à ce que les Tpb élargissent leurs activités en dehors de cette zone.

Toutefois, l'entreprise doit tenir compte des éventuelles conséquences politiques de telles démarches, notamment par rapport à d'autres communes bernoises.

**Coopération stratégique:** la Ville considère comme une option d'engager d'étroites collaborations avec d'autres entreprises de transport, pour autant que cela renforce les Tpb et/ou leur position sur le marché de l'agglomération biennoise et contribue à améliorer les transports publics (p. ex. extension de l'offre, prestations complémentaires, amélioration de la qualité, synergies). Dans leurs réflexions, les Tpb devront tenir compte dans une large mesure des risques auxquels la Ville de Bienne pourrait être exposée. La question du niveau de propriétaire du partenaire est décisive pour la Ville de Bienne. Son statut (public/privé) ou sa relation avec les transports publics de proximité et sa stratégie revêtent une grande importance dans l'évaluation du partenaire. Des coopérations sont envisageables ou même souhaitables pour effectuer des tâches précises (p. ex. planification des transports et notamment acquisition commune de nouveaux véhicules, etc.)

**Communication:** les Tpb communiquent activement et en temps utile avec leur propriétaire et leur clientèle. D'une part, la Ville de Bienne doit être informée à temps des projets stratégiques qui pourraient avoir des répercussions sur la population biennoise ou revêtent une certaine importance politique. D'autre part, les Tpb adoptent la position d'un partenaire fiable en communiquant activement au quotidien avec sa clientèle. Pour ce faire, ils recourent aussi à des formes modernes de communication et sont présents sur les réseaux sociaux.

**Développement durable et innovation:** dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, les Tpb agissent en respectant les objectifs de la stratégie de mobilité globale du Canton de Berne et en particulier les objectifs environnementaux fixés dans la stratégie de développement des transports publics de l'Office des transports publics du Canton de Berne. Les Tpb fournissent si possible des prestations et des offres exemplaires, en empruntant des voies innovantes dans le domaine de la mobilité avec d'autres entreprises de transport municipales et, si cela s'avère judicieux, en acceptant de tester de tels projets. En outre, la Ville de Bienne attend des Tpb qu'ils se fixent des objectifs ambitieux dans le but de réduire la consommation d'énergies fossiles et de promouvoir les énergies renouvelables, et qu'ils prennent à temps les mesures pour les atteindre. Ces objectifs doivent viser la neutralité climatique de l'entreprise d'ici 2040 au plus tard.

La présente stratégie de propriétaire est valable pour la période de fonction 2022 à 2025 du Conseil d'administration des Tpb. Le Conseil municipal attend de ce dernier qu'il s'implique dans le cadre de ses compétences pour appliquer cette stratégie de propriétaire et qu'il lui présente au moins une fois par législature sa propre stratégie à moyen terme pour faire évoluer l'entreprise et ses objectifs.

Bienne, le 21.12.2021

#### **Au nom du Conseil municipal**

Erich Fehr  
Maire

Barbara Labbé  
Chancelière municipale